

AFFAIRE N° 24 - Organisation du Secrétariat d'Hygiène Sociale.

Aide S

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Les obligations qui incombent à la Municipalité par l'application des nouvelles règles sociales et la nécessité où nous sommes d'apporter un contrôle permanent et continu à tout ce qui touche à l'amélioration sociale de la population motive le projet de délibération que je vais vous soumettre.

Vous le savez déjà par des communiqués publiés dans la Presse, que le Ministre de la France d'Outre-Mer, dont l'interprète était dans le Département M. le Secrétaire Général Max MOULINS, s'apprête, en liaison avec les autres Ministères intéressés, à mettre à la disposition des Communes des subventions importantes afin de les aider au paiement du personnel nécessaire pour l'application de cette réglementation.

En ce qui concerne St-Denis, trois centres doivent être créés à bref délai, et, je pense, à compter du 1er Janvier 1964 :

- le premier ayant pour limite de compétence le Centre-Ville,
- le second : le boulevard de la Source et les hauts de la Ville;
- le troisième : Saint-Jacques.

Chacun de ces Centres dont l'équipement sera assuré au moyen de la subvention, sera dirigé par une assistante sociale, aidée par une ou plusieurs travailleuses familiales.

Je demande au Conseil Municipal de prendre dès maintenant la décision de l'ouverture de centres sociaux et de m'autoriser à recruter : trois assistantes sociales et au moins trois travailleuses familiales.

Cette décision permettra de maintenir le contact avec les Administrations intéressées afin de pouvoir, lors de la présentation du budget primitif 1964, vous faire des propositions précises et vous soumettre des inscriptions budgétaires qui auront pu être calculées exactement "

Adopté à l'unanimité. .../.

Approuvé
statut entendu que la
subvention de l'Etat n'est prévue
ni pour le paiement du per-
sonnel relevant de la Banque
Municipale d'Hygiène
St Denis le 19. Oct 1963
Le Préfet
P/le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé J. Cluchant